

PERMIS D'EXPLOITATION



PROGRAMME

• PRÉSENTATION DE LA FORMATION

- Présentation du Permis d'exploitation
- La raison d'être de l'obligation de formation

• LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

- Les sources de droit et les applications
- La codification des dispositions relatives aux débits de boissons dans le code de la santé public
- La police administrative générale
- La police administrative spéciale

• LES CONDITIONS D'OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSONS (Café, brasserie, restaurant...)

- Les conditions liées à la licence
- Les conditions liées à la personne.
- Les déclarations préalables à l'ouverture
- La vie d'une licence
- Les débits temporaires

• LES FERMETURES ADMINISTRATIVES

- Les fermetures administratives des débits de boissons et des restaurants
- Les fermetures judiciaires des débits de boissons

• LES OBLIGATIONS D'EXPLOITATION

- Les obligations liées à l'établissement.
- L'étalage obligatoire des boissons sans alcool.
- Les affichages obligatoires
- L'information sur les prix.

• LES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET ASPECTS PRATIQUES

- La prévention et la lutte contre le risque « Alcool » : la répression de l'ivresse publique, la publicité des boissons et les sanctions
- La protection des mineurs contre le risque « Alcool » : l'interdiction de vente et d'offre de boissons alcooliques aux mineurs et les sanctions encourues en cas de non-respect.
- Conduite à tenir face à un mineur voulant de voir servir de l'alcool, vérification de la majorité du client.
- La réglementation de l'interdiction de fumer et les sanctions encourues en cas de non-respect.

• INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES OBLIGATIONS D'EXPLOITATION D'UN DÉBIT DE BOISSONS

- La mise en conformité des ERP pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- L'organisation de spectacle vivant
- La contribution à l'audiovisuel public
- La SACEM/SPRE
- L'accès WIFI

• RÉGLEMENTATION LOCALE :

- Le règlement sanitaire départemental
- Réglementation contre le bruit
- Spécificités locales
- Heures de fermeture et d'ouverture des établissements
- Affichages spécifiques



PUBLIC ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Les exploitants, créateurs ou repreneurs d'entreprises du secteur des Hôtels-Cafés-Restaurants-Discothèques se doivent d'obtenir au préalable le **Permis d'Exploitation**, afin de pouvoir effectuer la déclaration de licence en Mairie et rendre ainsi opérationnelle leur entreprise.

PRÉREQUIS

- Le Permis d'Exploitation concerne tout futur exploitant à l'occasion de l'ouverture, de la mutation, de la translation ou du transfert d'une licence de débit de boissons III et IV ouvert depuis avril 2007.
- Depuis avril 2009, il s'adresse à toute personne déclarant l'ouverture ou la mutation d'un établissement pourvu de la "petite licence restaurant" ou "restaurant".

Cette formation permet d'acquérir une bonne maîtrise de l'exploitation spécifique d'un débit de boissons, de sensibiliser et de responsabiliser les exploitants aux obligations particulières de la vente d'alcool, en leur donnant toutes les informations liées aux normes législatives, réglementaires et jurisprudentielles qui leur sont applicables.

La formation est par conséquent un moyen préventif de lutte contre l'abus d'alcool et les différentes nuisances occasionnées par une exploitation mal contrôlée. Elle permet également de connaître les risques de sanctions spécifiques aux débits de boissons.

ANIMATION PÉDAGOGIQUE

Formateur JURISTE : Mme RACHKOVA Julia
Formateur PROFESSIONNEL : M. DA COSTA
Christophe

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Notre formation « Permis d'exploitation » est délivrée par des professionnels agréés issus du secteur des CHR.

C'est pourquoi nos méthodes pédagogiques sont actives et participatives.

Nos sessions proposent toutes des études de cas et des exercices permettant la mise en application.

Nos formateurs savent mettre à votre service leur expertise, vous informer et répondre au plus près de vos problématiques professionnelles et des réalités du secteur des CHR.

MODALITÉS D'ORGANISATION

DURÉE : 20 heures en Centre de Formation

PRIX : 500,00 €

DATES : 1 session par mois

LIEUX & CONTACTS :

TOULOUSE (31) :

- 05 62 14 14 78
- Laura MAFRA : secretariat@catalyse.fr

SÉMÉAC (65) :

- 05 62 45 34 93
- Patricia ARTIGUES : patriciaartigues@catalyse.fr

